

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_240223_012

portant sur

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CITY STADE AU GRÉZAC

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDÉRANT que le site du Grézac est un site très dégradé, rassemblant des enjeux de ruissellement et d'îlot de chaleur,

CONSIDÉRANT la nécessité de rénover le site en permettant un accès de qualité pour l'ensemble des habitants,

CONSIDÉRANT l'importance pour la jeunesse lodévoise de pratiquer les sports dits « urbains »,

CONSIDÉRANT que le coût des travaux pour la requalification du city stade au Grézac est estimé à un-million-trois-cent-cinquante-mille-sept-cent-soixante-huit euros et cinquante-six centimes Hors Taxes (1 350 768,56 HT),

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 : SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault d'un montant de quatre-cent-mille euros (400 000 €) suivant le projet de plan de financement suivant

- Conseil départemental de l'Hérault	400 000,00 euros soit 30%,
- Conseil régional Occitanie sur le volet espaces publics	100 000,00 euros soit 7%,
- État au titre du fonds vert	250 000,00 euros soit 19%,
- Commune de Lodève	600 768,56 euros soit 44%,

- **ARTICLE 2 : IMPUTE** la recette correspondante au budget principal, autorisation de programme n°28, chapitre 13, article 1323 ;

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240223-lmc19672-DE-1-1
Date de télétransmission : 23/02/24
Date de publication : 27/02/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt trois février deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE